

LE THD RADIO : UN OUTIL POUR COMPLÉTER LA COUVERTURE DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT

Qu'est-ce que le THD radio ?

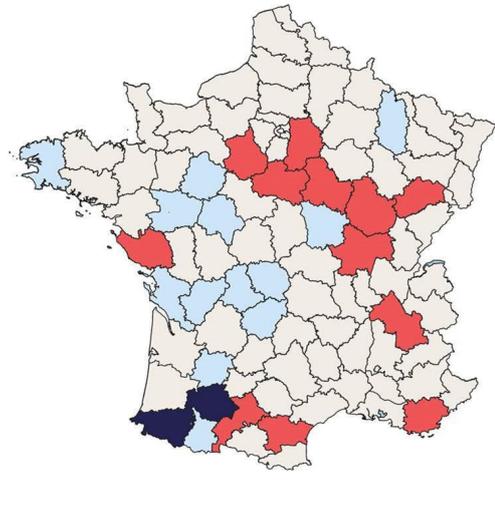
Le THD (très haut débit) radio désigne un réseau de boucle locale radio établi spécifiquement pour proposer des accès fixes à internet à très haut débit. Les équipements utilisent les mêmes technologies que les réseaux mobiles 4G mais le réseau n'accueille que des clients fixes et utilise une bande de fréquences différente et dédiée. Le réseau est opéré par un opérateur de gros et la commercialisation effectuée par des opérateurs de détail distincts. Le THD radio se distingue ainsi de la 4G fixe déployée par les opérateurs mobiles. Il complète la boîte à outils d'aménagement numérique des territoires, en particulier pour les collectivités disposant déjà d'un réseau de boucle locale radio à haut débit (WiMax, Wi-Fi, etc.).

Le guichet THD radio de l'Arcep, un dispositif maintenu jusqu'en septembre 2020

Pour répondre aux besoins de connectivité des territoires, en 2017 l'Arcep a mis une partie de la bande 3,5 GHz, qui avait vocation à être attribuée à terme pour la 5G, à disposition des acteurs de l'aménagement numérique afin d'y déployer des réseaux THD radio et a ouvert pour eux un guichet de demandes de fréquences. Ce guichet devait initialement fermer fin 2019. À la demande de plusieurs collectivités qui étaient en train de développer un projet de réseau THD radio, l'Arcep a décidé de maintenir ouvert le guichet jusqu'au 15 septembre 2020,

Au 15 septembre 2020, l'Autorité avait attribué des fréquences dans 12 départements. 3 autres demandes reçues avant cette date sont encore en cours d'instruction.

RÉSEAUX THD RADIO : FRÉQUENCES ATTRIBUÉES ET PROCÉDURES D'ATTRIBUTION EN COURS



- RIP exploitant des fréquences attribuées via le guichet THD radio
- RIP ayant pour projet d'exploiter des fréquences à attribuer par le guichet THD radio (demande en cours d'instruction)
- RIP préexistants exploitant des fréquences attribuées via l'appel à candidature BLR (2006)

Source : Arcep

L'Arcep estime qu'à la fin de l'année 2021, de l'ordre de 2 millions de locaux se situeront dans une zone où il est possible de souscrire à un accès fixe très haut débit auprès de ces réseaux. Cette estimation s'appuie sur les données collectées auprès des opérateurs, et concerne les réseaux exploitant des fréquences issues du guichet THD radio ou plus anciennes, attribuées après l'appel à candidature de 2006.

Quel rôle pour le THD radio dans la connectivité des territoires ?

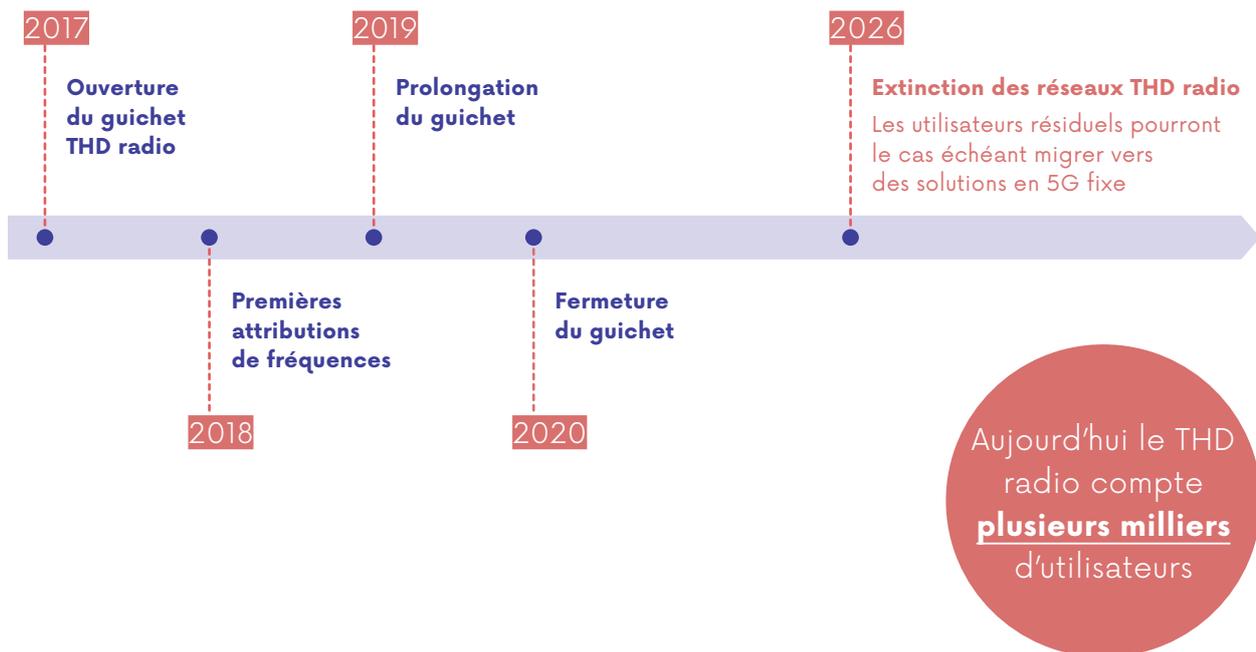
Le THD radio vient en complémentarité des autres technologies pour fournir du très haut débit et utilise des fréquences très demandées pour d'autres usages. C'est pourquoi les conditions d'attribution prévoient l'articulation avec les zones où d'autres projets de réseaux THD, notamment en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), sont en cours, qu'ils soient publics ou privés. Le titulaire doit également proposer un accès à 30 Mbit/s à tous les foyers situés dans le périmètre géographique de son autorisation d'ici 2022.

Aujourd'hui, on dénombre plusieurs milliers de clients sur les réseaux THD radio. Des offres d'accès à internet *via* le THD radio sont par ailleurs éligibles au dispositif gouvernemental « Cohésion Numérique des Territoires »¹, qui concerne les foyers non couverts par les réseaux filaires : l'État subventionne à hauteur de 150 € le coût de l'équipement, de l'installation ou de la mise en service pour bénéficier des offres qui ont été labellisées.

Quel avenir pour les réseaux THD radio ?

Le THD radio reste une solution technologique complémentaire, permettant de remplir les objectifs de connectivité à court terme, dans l'attente de solutions de long terme. Les autorisations de fréquences THD radio arrivent à expiration au plus tard le 24 juillet 2026, ce qui supposera alors l'extinction des réseaux THD radio. La continuité de service aux utilisateurs pourra néanmoins être maintenue : les autorisations d'utilisation des fréquences 3,5 GHz des opérateurs mobiles incorporent en effet une obligation de proposer un service d'accès fixe à internet *via* la 5G fixe pour les utilisateurs susceptibles de ne plus bénéficier d'un service d'accès fixe à internet *via* le THD radio à l'horizon 2026. L'Autorité identifiera, en lien avec les territoires, les zones concernées à compter du 1^{er} juillet 2023.

LA CHRONOLOGIE DU GUICHET THD RADIO



1. <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>. Le site comprend notamment un moteur de recherche par département et par commune qui indique toutes les offres labellisées.